

Tribunaux.

Aux termes de l'art. 2 du décret impérial du 18 août 1810, qui dispose que la monnaie de cuivre et de billon ne pourra être employée dans les paiements que pour l'appoint de la pièce de 5 fr., le paiement d'une somme de moins de 5 fr., c'est-à-dire jusqu'à 4 fr. 95 c. inclusivement, peut être fait en cette monnaie et doit être reçu, sous peine de contravention.

Un débitant de Montauban ayant refusé de recevoir 1 fr. 20 c. en monnaie de cuivre et de billon, en paiement de six timbre-poste de 20 c. chacun par lui vendus, a commis une violation expresse de la loi. Un jugement de simple police qui l'acquittait a été annulé, et l'affaire a été renvoyée devant un autre tribunal.

La Chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté les pourvois des nommés Guillin Coquel et Barthélemy Féron, condamnés le 26 février dernier, par la cour d'assises du Nord, pour assassinat sur l'un des co-détenus de la prison centrale de Loos.

FAITS DIVERS.

L'Empereur et l'Impératrice assistaient à la seconde représentation du Tannhauser. Cette soirée a été, nous écrit-on, plus animée encore que la première. La salle, divisée en deux, avait le côté des claqueurs et le côté des siffleurs. Les premiers ont eu le dessous, vaincus en quelque sorte par la persistance et l'exagération de leurs efforts. Aujourd'hui l'Opéra joue Guillaume Tell, afin de calmer un peu le sang agité des habitués du grand théâtre. On annonce pour vendredi la troisième représentation du Tannhauser. Cette troisième représentation qui n'a lieu, dit-on, que pour donner satisfaction aux abonnés du lundi, dont le tour de loges ou de stalles a été pris avant-hier par les abonnés du vendredi, lesquels n'avaient pu voir la pièce nouvelle le 15, à cause du relâche imposé par les coupures, serait, assure-t-on, la dernière. On prétend que M. Wagner se cède même à ses amis.

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux :

Dans la soirée de samedi dernier, vers dix heures, on trouvait étendu sur un tas de cailloux, dans la rue de Longchamp, et paraissant privé de sentiment, un homme de trente-deux à trente-trois ans, bâillonné et ayant les bras liés avec un mouchoir. Cet homme fut transporté à l'hôpital Beaujon, où les soins qui lui furent donnés ranimèrent ses sens, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures qu'il put recouvrer l'usage de la parole.

Il raconta alors qu'en passant dans la rue indiquée pour retourner à son domicile dans les environs, il avait été attaqué par trois ou quatre individus qui s'étaient jetés sur lui, l'avaient bâillonné avec sa cravate et lui avaient lié les bras avec son mouchoir; puis ils l'avaient fouillé et s'étaient emparé d'une somme de 200 fr. qu'il avait sur lui, et après lui avoir porté plusieurs coups, ils l'avaient terrassé et renversé sur le tas de cailloux où il avait été trouvé.

La justice ayant émis des doutes sur la sincérité de cette déclaration, le chef du service de sûreté s'empressa de faire faire une enquête à ce sujet, et il ne tarda pas à réunir des renseignements, qui donnaient la certitude que ces doutes étaient parfaitement fondés. On s'assura d'abord que la plupart des indications données par cet homme sur l'emploi de son temps dans la journée de samedi étaient fausses, et l'on put s'assurer ensuite que, non seulement l'origine indiquée des 200 francs qu'il prétendait lui avoir été soustraits était également fausse, mais on put établir en outre que, dans la soirée de ce jour, il ne pouvait avoir aucune valeur en sa possession.

Muni de ces renseignements, le magistrat l'a interrogé de nouveau, et après quelque hésitation, cet homme a fini par reconnaître que sa première déclaration était fautive; qu'il n'avait été attaqué ni volé par personne, que c'était lui-même qui s'était bâillonné et s'était attaché les bras dans un but qu'il a refusé de faire connaître.

Nous devons ajouter qu'il avait poussé la feinte beaucoup trop loin: il avait tellement serré son bâillon, dont il ne connaissait pas l'effet, qu'il n'avait pas tardé à être suffoqué, et lorsqu'il a été trouvé par un passant, il avait réellement perdu l'usage du sentiment; quelques instants plus tard il n'aurait plus été possible de le ranimer.

Voici, d'après le Journal du Havre, le dernier épisode de l'histoire du télégraphe transatlantique :

Depuis l'année 1858, le câble par lequel on avait espéré de rallier l'Amérique à l'Europe gisait dans les profondeurs de l'Océan, et pendant deux ans on n'a cessé de faire des tentatives pour le retrouver et pour en repêcher les parties disséminées. Les ingénieurs envoyés à Terre-Neuve pour se livrer à ces opérations de recherches ont récemment adressé à la compagnie du télégraphe transatlantique de Londres un rapport d'ensemble sur ces tentatives, qui sont restées de tous points infructueuses. Voici les faits principaux résultant de ce rapport :

C'est surtout pendant le mois de juin 1860 que l'on s'est livré aux opérations ayant pour but de relever le câble noyé. On s'est efforcé de l'accrocher et de le ramener à la surface sur différents points. On est parvenu plusieurs fois à

en ramener des morceaux, mais il s'est constamment rompu, ou bien on l'a trouvé brisé à quelques milles de distance. Les morceaux qu'on a pu ramener à bord ne forment en tout qu'une longueur de 7 milles.

Bien que les cartes marines indiquent un fond de vase sur la ligne le long de laquelle le câble a été posé, il est hors de doute, dit le rapport, que le fond est rocheux en plusieurs endroits. C'est ce qui résulte clairement de l'état du câble, auquel adhèrent des plantes marines et des coquillages, qui l'entourent quelquefois complètement; ce qui prouve qu'en ces endroits il était suspendu sans toucher le fond.

Les diverses portions du câble repêchées diffèrent beaucoup les unes des autres, et ce qui est très important à constater, c'est que les fragments retirés de la vase sont dans un état si déplorable que l'enveloppe extérieure s'est déchirée à bord pendant qu'on les roulait, et qu'on les aurait perdus complètement sans la dextérité des hommes employés à ce travail. En un mot, le câble a évidemment reposé tantôt au fond d'un lit de vase, tantôt sur de petites pierres; quelquefois il a porté sur des aspérités rocheuses: c'est ce qui résulte de l'état où se trouve l'enveloppe extérieure.

L'enveloppe de fils de fer paraissait, en général, bien conservée; mais examinée de plus près, elle s'est trouvée rongée par la rouille; dans quelques endroits elle était cuivrée, ce qui fait supposer qu'elle a reposé sur des minerais cuivreux dans le banc de Terre-Neuve. Quant au fil de laiton et à son enveloppe de gutta-percha, ils sont en aussi bon état qu'au moment où ils ont été posés.

Les terrains environnants conservent donc sous la mer leur nature rocheuse et âpre; l'inégalité des résultats des sondages et l'état du câble repêché en sont une preuve convaincante.

En définitive, on a renoncé à toute autre tentative de recherche. Ainsi s'est terminée la triste histoire du câble transatlantique.

On lit dans le Courrier du Havre :

Sur le rapport de M. le commissaire de police de Montivilliers, un jeune homme âgé de seize ans, nommé Fortuné Lebaillif, a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie, et amené lundi dernier à la prison du Havre. Le jeune Lebaillif est accusé d'avoir causé la mort de son beau-père, le sieur Hippolyte Martin, cultivateur à Epouville, en lui portant à la tête un coup violent d'un bouchet, dans une discussion qui s'était engagée, le 7 de ce mois, entre son beau-père et sa mère.

Un cas bizarre s'est produit dans un canton de l'arrondissement d'Issoire, au tirage qui a eu lieu ces jours-ci: une jeune fille figurait dans le contingent. La confusion datait de vingt ans sur les registres de la municipalité; elle avait été enregistrée sous le nom de Marie, lequel est commun aux deux sexes.

Donc M. de Marie était citée en qualité de conscript. Sa mère a comparu à sa place; elle a soutenu que sa fille n'était pas un garçon, et elle a offert au jury des preuves pertinentes; nonobstant, elle a dû mettre la main dans l'urne pour la régularité des opérations; elle l'a fait vaillamment, et elle a eu la chance d'amener un des numéros les plus élevés.

(Moniteur du Puy-de-Dôme).

Nous lisons dans le Précurseur d'Anvers :

Depuis quelques jours il n'est bruit en ville que de la disparition subite du sieur D... secrétaire de la commission administrative des prisons d'Anvers et de Saint-Bernard. On dit qu'il a emporté dans sa fuite une somme assez ronde, quelque chose comme 100,000 ou 150,000 francs, avec lesquels il serait actuellement en route pour les Etats-Unis d'Amérique.

Un incident parlementaire assez curieux a signalé une des dernières séances de la Chambre des Députés belges. Un membre, M. Guillery, contestant une allégation de M. Frère, ministre des finances, prononça ces mots :

— Ça n'est pas vrai !
M. Frère répliqua avec véhémence :
— Vous en avez menti !

Un tumulte extrême s'en suivit. Le président invita M. Frère à retirer ses paroles; celui-ci refusa et fut rappelé à l'ordre. M. Frère protesta contre le rappel à l'ordre. Toutefois, après quelques explications, les torts des deux interlocuteurs furent reconnus à peu près semblables. M. Guillery consentit, par déférence pour la Chambre et par estime pour M. Frère, à lui tendre la main, M. Frère remercia M. Guillery de cette démarche et retira les paroles dont il s'était servi.

Un fait bien rare dans les annales religieuses s'est passé dimanche à Bruxelles. Quatre jumeaux frères et sœurs, dont deux ayant un an de plus que les deux autres, et appartenant tous quatre à la même maison, ont fait ensemble leur première communion. Les deux sœurs, comme les deux jumeaux, sont d'une ressemblance telle, qu'il était extrêmement difficile, sinon impossible, de pouvoir les distinguer entre eux.

Les plans du palais de l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres en 1862 sont achevés, et vont être publiquement exposés. Ils dépassent de beaucoup en grandiose et en magnificence les plans du palais de Cristal de la dernière exposition. L'édifice ne sera pas entièrement construit en fer, bois et verre; la pierre et la brique y seront employées concurremment et lui donneront plus de masse et de solidité.

Le palais sera élevé dans le parc de Kensington; le style adopté est le gothique mixte, avec une décoration polychrome à l'intérieur; il sera orné de deux magnifiques coupes en fer et en verre de 250 pieds d'élévation et de 160 pieds de diamètre, c'est-à-dire 24 pieds de plus que le dôme de Saint-Pierre.

La surface du rez-de-chaussée sera beaucoup plus considérable que celle du rez-de-chaussée du palais de la dernière exposition. L'espace réservé aux seules œuvres de peinture représente 4,600 pieds.

Le fonds de garantie dépasse déjà cinq millions et sera de beaucoup supérieur à la fin de cette semaine.

VARIÉTÉS.

UN REPAS EN CHINE.

Rien n'a de plus simples dehors qu'un restaurant chinois, et c'est peut-être la cause de la sorte de défaveur dont est frappée, bien à tort suivant les amateurs, la cuisine des fils de l'empire du Milieu. Beaucoup n'en ont jugé que d'après quelques échantillons officiels, où, en voulant franciser, on n'avait réussi qu'à composer des mets exécrables; et dans le corps d'occupation de Tien-Tsin, qui compte plus de 6,000 Européens, il n'y en a pas dix qui se soient donné la peine d'étudier à fond la cuisine chinoise. C'est une chose incroyable: ici, ils dépensent un prix fou pour vivre mal à la française; en France, par originalité, ils vivaient, s'ils en avaient le moyen, de graines de bambou et de nids d'hirondelles; aussi ils vivent mal, quand rien n'est si facile, si commode, si sain, si avantageux sous tous les rapports, que de se plier aux coutumes du pays où l'on vit.

La cuisine donne toujours sur la rue et, comme il n'y a pas d'entrée particulière, sans un guide gastronomique l'on ne pourrait distinguer Véry de Paul-Niquet. Beaucoup, qui ont pu être victimes de cette ressemblance et déçus dans leur attente, vont ouvrir les yeux à ces lignes, et il est probable que le nombre en est grand, car les gargotiers abondent, tandis que les restaurateurs consciencieux et habiles sont rares, presque toujours, les riches mangent chez eux. Il y a donc chance de se tromper neuf fois sur dix. De cette cuisine s'exhalent toutes sortes d'arômes, entre autres celui de la fameuse huile odoriférante ou de sésame, qui répugne tant à nos odorats français, mais qu'on sait habilement déguiser pour peu qu'on s'en donne la peine. Au fond, les salles communes; sur les côtés, les cabinets particuliers, où les Chinois ne sont pas en reste de luxe avec nous. Un bon divan, des piles de coussins, la fameuse pipe à opium, la lampe toute allumée, une table carrée, des fauteuils, un brasier ardent, sans compter les chandeliers à trois branches fixés à la muraille.

Voici la description d'un dîner dans la fanza du célèbre Toun-Tzan, le chevet de Tien-Tsin. Devant chacun l'on place une petite soucoupe, deux baguettes, une courte fourchette à deux branches, une cuiller et deux ou trois carrés de papier gris. Comme en Europe on a des serviettes, mais l'on ne sert pas de couteaux, tout étant découpé en tranches minces. Après avoir versé trois tasses de thé en manière d'absinthe, le célèbre Toun-Tzan, qui avait daigné servir lui-même les convives, pour le plus grand honneur de sa cuisine, nous apporta le cha-sin-tchiou tiéde, sorte de vin de riz fermenté et boisson des plus agréables, qui rappelle quelque saveur du vermouth, et que, par analogie, on appelle plus communément ici vermouth sucré. Ceux qui plaignent la Chine d'être totalement privée du vin ont tort, elle en a de plusieurs qualités et excellent; outre le cha-sin-tchiou et toutes ses variétés, les Chinois ont du vin de maïs et du vin de jujube (que des dégustateurs émérites ont pris au palais d'été de l'empereur pour de l'excellent Porto, et auquel ils se seraient trompés, s'ils n'avaient trouvé dans le dépôt qui remplissait la moitié du vase, une jujube à peine écrasée); ils ont l'abominable chiou, que les Européens ont pris l'habitude d'appeler saint-chou, comme ils disent mandarin pour kouang-fou, et sapèque pour tchiéna, croyant parler chinois et ils ne parlent aucune langue. Sous peu on découvrira, nous l'espérons, d'autres variétés de vin ou de liqueurs, et peut-être du vin de raisin.

Pendant la dégustation du vermouth, qu'on avait assuré avoir dix ans de bouteille, la table s'était convertie d'une foule de soucoupes reposant les unes sur les autres, et formant ainsi un édifice du meilleur aspect. C'était le ya-zo-tieza qu'offrent aux consommateurs les domestiques de la maison, que vous ne payez point en droit, mais qui par le fait vous coûtent fort cher, pour peu que vous ne vouliez point manquer aux convenances.

L'avant-propos, c'est ainsi que nous le baptisons, se composait de graines de melons d'eau grillées, que les Chinois oisifs s'amuse à dépouiller de leur enveloppe pendant des journées entières, des amandes d'abricots, des tranches de navet conservées dans le sel, des coeurs de choux vinaigrés, deux ou trois salades différentes, des poires et des pommes coupées menu, des noix glacées, des gelées de so, etc., etc.

En principe, on n'enlève jamais rien de ce qui a paru sur la table avant la fin du dîner. Chaque service comprend cinq plats, si l'on peut appeler plats les cinq petites tassettes à aliments; dès qu'un service doit être remplacé par un autre plat, en le place au-dessus des soucoupes du ya-zo-tieza, et c'est ainsi que se construit peu à peu devant vous le curieux édifice du tio-tio (manger). Chaque convive n'a devant lui qu'une soucoupe; il était curieux de voir trois à quatre paires de baguettes se diriger vers les tasses ou les soucoupes, saisissant sans aucun ordre, suivant la fantaisie, du poisson, du navet, un fruit glacé, et faisant ainsi dans l'estomac le plus étonnant mélange. Dans cette opération, les Chinois apportent l'adresse la plus grande; pas un morceau ne tombe d'une soucoupe dans une autre ou sur la table, ils parviennent à saisir tout, si petit que soit l'objet enlevé. La soucoupe ne sert à rien si ce n'est à recevoir tout ce qui tombe des baguettes lorsqu'on les porte à la bouche. Pour les Européens, on l'a remplacée par une belle et bonne assiette, qu'on fait changer à chaque mets.

Parmi les mets remarquables, on peut citer le léon-ti-hu ou poisson à la gelée de noix, quelque chose de délicieux dont on arrivera à posséder la recette; le tsak-in-hu ou gelée de poisson; le tsou-léon-ti-hu-cha, qui ne diffère du léon-ti-hu simple

qu'en ce que des coquillages entièrement dépouillés de leurs enveloppes remplacent le poisson simple: c'est un plat très cher et très recherché; — les tsah-tcha ou ragout de mauviettes; le kromo-huentan-tien-so-seun ou potage aux tranches de bambou. Le bambou est très rare ici; il vient presque tout par exportation de Tang-Chéou ou de Sang-Hai; lorsqu'il est cuit, rien de meilleur: on dirait de tendres cernaux. Citons encore les léo-hu-to ou léo au sucre; les léon-rhouan-za, sorte d'omelette soufflée, et la ti-lou-dza ou crème de volailles, et tant d'autres dont les Européens n'ont pas la moindre idée.

Chaque service était accompagné d'une tournée de cha-sin-tchiou. On enleva les petites tassettes, de la grandeur d'un dé à jouer, où nous buvions la liqueur tiède, lorsque le dessert arriva.

On se fait, en Europe, une fautive idée de la manière de dîner des Chinois; on dit communément que l'on commence par le dessert pour finir par le potage, parce qu'on prend pour le dessert les quelques tranches de fruit qui paraissent dans le ya-zo-tieza; c'est inexact. Il faut dire que le repas commence par le ya-zo-tieza et finit par le potage, immédiatement précédé du dessert, qui ne se compose ordinairement que d'un seul service. Le dessert comprend les diverses gelées, voire même à la framboise; les fruits au sucre ou glacés, les pralines, les gâteaux parmi lesquels on retrouve avec plaisir le biscuit à la cuiller et le gâteau de Savoie, enfin toutes sortes de sucreries. Les fruits ne paraissent point sans être préparés dans le dessert, mais seulement dans le ya-zo-tieza.

Le pain est inconnu aux Chinois, et il n'y a que dans la basse classe qu'on le remplace par le riz cuit à l'eau; ordinairement, c'est le thoasa ou pain de crêpe qui en tient place.

Trois tasses de thé, puis les ablutions, et le repas est terminé. Il est hors des usages reçus de ne pas quitter le tanza aussitôt les ablutions terminées, à moins que l'on ne veuille fumer l'opium.

Ordinairement le jeu précède le dîner; quelquefois l'on joue en dinant, jamais après.

Le dîner coûte une demi-piastre, soit 2 fr. 68 c. de notre monnaie.

(Moniteur).

Pour tous les articles non signés, J. Rebour.

PERCEPTION DE ROUBAIX.

Avis à MM. les contribuables en retard.

Le percepteur de Roubaix a l'honneur de prévenir MM. les contribuables, que le porteur de contraintes doit se rendre incessamment en cette ville, pour exercer des poursuites à la charge de tous ceux qui n'ont encore rien payé sur leurs contributions de 1861.

LECONTE-BAILLON.

Roubaix, le 20 mars 1861. 2430

FOIRE DE ROUBAIX.

On annonce l'arrivée prochaine de la troupe dirigée par M. Willim, propriétaire du théâtre du PRINCE COLIBRI.

Les représentations se composeront de PHY-SIQUE RÉCRÉATIVE, PRESTIDIGITATION, SCÈNES COMIQUES, exercices divers par les frères brésiliens et le jongleur indien.

L'homme à la poupée, M. Valentin, roi des ventriloques, donnera tous les soirs une séance de ventriloquie.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Rue Neuve-du-Fontenoy.

ASSOCIATION DES ARTISTES

DIMANCHE 24 MARS.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

Dernière représentation de

MONTE - CRISTO

Grand drame en 5 actes & 11 tableaux.

Ouverture des bureaux à 5 heures 1/2.

On commencera à 6 heures 1/2 très précises pour finir à onze heures.

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Prix du pain par pains d'un kilogramme 1/2 :

Table with 2 columns: Type of bread and Price. Rows include Pain de ménage, Pain de 2e qualité, Pain blanc, Pain de fleur, Les deux pains, Les quatre pains, Les huit pains.

Rue de la Fosse-aux-Chênes.

A LOUER

Pour le premier avril prochain,

UNE GRANDE ET BELLE

MAISON

A usage de magasin ou à un commissionnaire.

Le rez-de-chaussée est composé d'une grande place d'entrée, salon, cuisine, cour, couloir particulier, cave et citerne.

1er étage: quatre chambres; 2e: trois chambres et un grand grenier.

S'adresser pour renseignements à M. Flipo-Meurisse, même rue, 30. (2412)